

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Saint-Laurent MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 2024-27, le Maire de la Commune de Saint-Laurent a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête, d'une durée de 32 jours, se déroulera :

Du 17 Juin 2024 au 19 Juillet 2024 inclus.

Siège de l'enquête : le siège de l'enquête est fixé :

Mairie de SAINT-LAURENT – 1 Place de la Mairie – 74800 SAINT-LAURENT

Nom du commissaire-enquêteur :

Monsieur Gilles PECCI, ingénieur structure en bâtiment et élu à la retraite, a été désigné par M. le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE pour assurer les fonctions de commissaire-enquêteur.

Modalités de consultation par le public du dossier d'enquête :

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête seront déposées à la mairie de Saint-Laurent, où le public pourra en prendre connaissance du 17 Juin 2024 au 19 Juillet 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public soit :

- Lundi de 13h30 à 17h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30
- Samedi de 9h00 à 12h00

Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la mairie : www.saintlaurent74.com

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet est mis à la disposition du public à la mairie de Saint-Laurent aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les informations environnementales sont consultables dans le dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès publication du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête.

Recueil des observations du public et modalités de consultation de ces observations :

Permanences du commissaire-enquêteur :

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, à la mairie de Saint-Laurent, les jours et heures suivants :

- Lundi 17 Juin 2024 de 13h30 à 17h30
- Vendredi 28 juin 2024 de 13h30 à 17h30
- Vendredi 19 juillet 2024 de 13h30 à 17h30

Les observations et propositions du public peuvent être pendant la durée de l'enquête :

- consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique à la mairie de Saint-Laurent, aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante :
Maire de Saint-Laurent
à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur
1 Place de la Mairie – 74800 SAINT-LAURENT
- adressées par messagerie électronique : accueil@saintlaurent74.fr

Concernant les observations et les propositions du public adressées par messagerie électronique :

- le dépôt des pièces jointes à l'appui des observations et propositions sera effectué dans des formats de type « document final » tels que les formats « images » ou « pdf » ;
- les pièces jointes ne devront pas dépasser 5 méga-octets. Au-delà, elles devront être adressées au commissaire enquêteur sur support papier ou par courrier.

Clôture de l'enquête :

A l'issue du délai de l'enquête, les registres de l'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur et seront clos et signés par lui.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis au Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Après avoir pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal sera amené à se prononcer, par délibération, sur la modification n°1 du plan local d'urbanisme.

Le Maire,
Boris AVOUAC.

